



2023/19

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
 ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
 GENISSAC (GIRONDE)**

<p><b>DATE DE CONVOCATION</b></p> <p>1<sup>er</sup> FEVRIER 2023</p>	<p><b>L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE JEUDI 9 FEVRIER A VINGT HEURES</b></p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de <b>Monsieur BAGGIO Jean-Marie, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.</b></p>
<p><b>DATE D'AFFICHAGE</b></p> <p>1<sup>er</sup> FEVRIER 2023</p>	<p><b>Étaient présents :</b>        Mme HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LE LEU Pascal, Mme L'HOMME Céline, M. LAPORTE Francis, Mme PALLUET Laurence, M. LEROY-LANSARD Pierre, Mme MAURI Fabienne, M. CALISTO David, M. MARIE Berty, Mme BLIMON Rachel</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 13</p> <p>VOTANTS : 16</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p><b>Pouvoirs :</b>        Mme BOURDAT BRISSEAU Emeline donne pouvoir à M. BAGGIO Jean-Marie        M. BUREAU Olivier donne pouvoir à M. LE LEU Pascal        Mme PEETERS Stéphanie donne pouvoir à M. CHAPUS Benoît</p> <p><b>Absentes excusées :</b> Mme SICHE Delphine, Mme DAVID Sylvie</p> <p><b>Absent :</b> M. LASSALLE Jérôme</p> <p>Mme L'HOMME Céline a été élue Secrétaire de séance.</p>
<p><b>OBJET :</b>        Mise en place d'un système de vidéoprotection : demande de subventions au titre de la DETR 2023 et du FIPDR 2023</p>	<p><b>VU</b> le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p><b>CONSIDERANT</b> que l'article 10 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 autorise la mise en œuvre d'une vidéoprotection sur la voie publique par une autorité publique,</p> <p>Le Conseil Municipal souhaiterait mettre en place un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.</p>

<p><b>DATE DE CONVOCATION</b></p> <p><b>1<sup>er</sup> FEVRIER 2023</b></p>	<p>Ces installations ont pour objectifs la surveillance de la voie publique, la lutte contre la délinquance, la protection des personnes et la protection des biens publics.</p> <p>L'objectif sommaire consiste en une contribution de lutte contre l'insécurité et en la prévention de la délinquance en soutien des forces de l'ordre.</p>
<p><b>DATE D’AFFICHAGE</b></p> <p><b>1<sup>er</sup> FEVRIER 2023</b></p>	<p>Ce projet a été étudié de concert avec les services de la Gendarmerie Nationale.</p> <p>Les enregistrements seront consultables et visualisables dans un local dédié de l'Hôtel de Ville.</p> <p>Il est préconisé d’installer 2 caméras à l’adresse du rond-point avenue du stade / route de Branne et 1 caméra à proximité de l’école.</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p><b>EN EXERCICE : 19</b></p> <p><b>PRÉSENTS : 13</b></p> <p><b>VOTANTS : 16</b></p> <p><b>QUORUM ATTEINT</b></p>	<p>Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) a vocation à faciliter le financement de ce type de projet.</p> <p>En outre, la préfecture de la Gironde soutient ce type d’action au titre de la Dotation des équipements des territoires ruraux (DETR).</p> <p>Après avoir entendu l’exposé de M. le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, <b>à l’unanimité,</b></p>
<p><b>OBJET :</b>  <b>Mise en place d’un système de vidéoprotection : demande de subventions au titre de la DETR 2023 et du FIPDR 2023</b></p>	<p>- <b>APPROUVE</b> le principe de l’installation d’un système de vidéo-protection sur la Commune de Génissac.</p> <p>- <b>AUTORISE</b> Madame le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au titre de la DETR 2023 au taux de 25% du montant HT des travaux et du FIPDR 2023 au taux maximum retenu pour ce genre d’opération, déposer et signer les dossiers de demandes de subventions ainsi que toutes pièces afférentes à ces dossiers.</p> <p>- <b>APPROUVE</b> le plan de financement prévisionnel suivant :</p>

<b>DATE DE CONVOCATION</b>  <b>1<sup>er</sup> FEVRIER 2023</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Dépenses H.T</th> <th>Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Installation d'un système de vidéoprotection</td> <td style="text-align: right;">17 953 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Subvention sollicitée au titre de la DETR – 25%</td> <td></td> <td style="text-align: right;">4 488 €</td> </tr> <tr> <td>Subvention sollicitée au titre du FIFPD – 50%</td> <td></td> <td style="text-align: right;">8 976,50 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement communal</td> <td></td> <td style="text-align: right;">4 488,50 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL TRAVAUX HT</b></td> <td style="text-align: right;"><b>17 953,00 €</b></td> <td style="text-align: right;"><b>17 953,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>		Dépenses H.T	Recettes	Installation d'un système de vidéoprotection	17 953 €		Subvention sollicitée au titre de la DETR – 25%		4 488 €	Subvention sollicitée au titre du FIFPD – 50%		8 976,50 €	Autofinancement communal		4 488,50 €	<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>17 953,00 €</b>	<b>17 953,00 €</b>
	Dépenses H.T	Recettes																	
Installation d'un système de vidéoprotection	17 953 €																		
Subvention sollicitée au titre de la DETR – 25%		4 488 €																	
Subvention sollicitée au titre du FIFPD – 50%		8 976,50 €																	
Autofinancement communal		4 488,50 €																	
<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>17 953,00 €</b>	<b>17 953,00 €</b>																	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>  <b>1<sup>er</sup> FEVRIER 2023</b>																			
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  <b>EN EXERCICE : 19</b>  <b>PRÉSENTS : 13</b>  <b>VOTANTS : 16</b>  <b>QUORUM ATTEINT</b>																			
<b>OBJET :</b> <b>Mise en place d'un système de vidéoprotection : demande de subventions au titre de la DETR 2023 et du FIPDR 2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Madame le Maire ou son représentant à accomplir les formalités administratives liées à l'autorisation de mettre en œuvre un système de vidéoprotection destiné à la surveillance de l'école.</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Madame le Maire à inscrire cette opération en dépenses d'investissement sur le budget principal de l'exercice 2023.</li> <li>- <b>PRECISE</b> que la part non couverte par les subventions sera prise en charge sur le budget principal de l'exercice 2023.</li> </ul> <p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p>																		
Le 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire,   Jean-Marie BAGGIO		La Secrétaire de séance,   Céline L'HOMME																	

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le



ID : 033-213301856-20230209-202319-DE